

Objectif 1 Protéger le coeur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration

Objectif 1 Protéger le cœur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration

"La préservation des qualités essentielles du coeur de parc est un devoir pour qu'elles demeurent accessibles aux générations futures. Ainsi, dès aujourd'hui, les décisions de gestion dans le coeur de parc maintiennent ce qui rend le coeur attractif pour qui cherche découverte, quiétude, ressourcement ou inspiration.

En matière d'accueil du public, l'établissement fait participer à ses décisions tous les usagers du coeur de parc, à travers une concertation régulière.(...)

Des portes d'entrée dans le coeur sont aménagées et accueillent le visiteur en lui permettant d'apprécier la complexité spatiale et temporelle du site. Dans les sites naturels du coeur, une signalétique sobre et un balisage discret lui permettent de se plonger dans un environnement naturel, où les usages traditionnels restent présents. Lorsque cela est nécessaire, en particulier sur les sites remarquables, une signalétique d'interprétation est mise en place pour révéler certaines caractéristiques cachées.(...)

Le Centre du Loup de Saint-Martin-Vésubie accueille, sur une dizaine d'hectares en coeur de parc, des milliers de visiteurs pour leur faire découvrir le retour du loup dans le Mercantour. L'établissement du parc construira un partenariat avec les gestionnaires du centre, axé sur le contenu pédagogique délivré aux visiteurs et sur les modalités d'exploitation, dans une optique d'éducation du public à la question des grands prédateurs."

Action contractuelle 2 Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur le site

"Les établissements d'hébergement ou de restauration sont aménagés de manière privilégiée dans les lieux desservis par une voie ouverte à la circulation publique.(...)

Ils sont des lieux d'innovation où l'établissement recherche avec le propriétaire et le gestionnaire l'innovation dans les modes constructifs, la production d'énergie mais aussi la manière d'aborder la montagne. Cette recherche vise à limiter au maximum l'impact du refuge sur son environnement et à optimiser son impact sur la sensibilisation du public à la préservation de l'environnement."

Action contractuelle 3 Sensibiliser les visiteurs et les pratiquants des activités de loisirs

L'information des visiteurs leur permet de prendre conscience de la richesse et de la complexité du patrimoine classé, mais aussi de prendre la mesure des aléas qu'ils vont rencontrer (météo, secours,...). Une communication spéciale est mise en oeuvre localement et saisonnièrement pour y parvenir.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none">· informe, balise, met en place une signalétique adaptée· assure une médiation entre les visiteurs et le patrimoine protégé et organise sa	<ul style="list-style-type: none">· participent à l'effort de sensibilisation	Fédérations sportives, associations, Pays, Départements dans le cadre des CDESI, services de l'Etat

Objectif 1 Protéger le coeur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration

découverte et sa compréhension

- veille à assurer la sécurité du public
- met en place des modalités de concertation et de participation des acteurs
- expérimente la mise à disposition d'informations par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication

L'action contractuelle 3 s'applique à tout le coeur du parc.

pages 34, 35 et 36

Référence ID de l'article : #1970

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-04 14:03